

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, Sylvie Francoeur, directrice générale de la susdite municipalité,

QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021, le conseil municipal a adopté le règlement, numéro 2021-04 Règlement sur la gestion contractuelle modifiant le règlement 2019-07.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière pendant les heures d'affaires, au 209, route 132 Ouest, à Hope Town.

DONNÉ À HOPE TOWN CE SEIZIEME JOUR DU MOIS DE juin DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN.

Sylvie Francoeur
Directrice générale

PROMULGATION NOTICE

A PROMULGATION NOTICE WAS GIVEN by the under signed Director General THAT:

During the ordinary meeting held on June 7th, 2021, the municipal council the by-law adopted the by-law, number 2021-04 <management contract>.

The interested parties will be able to take knowledge on the by-law at the municipal office.

GIVEN IN HOPE TOWN, this 16th day of June 2021.

Sylvie Francoeur
General Director

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidente à Paspébiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 10h00 et 17h00, le seizième jour de juin 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce seizième jour de juin deux mille vingt et un.

Sylvie Francoeur
Directrice générale